

La représentation et le respect du corps dans la religion juive



Le corps est le réceptacle de l'âme avec qui il est lié. Créé à l'image de Dieu, le corps doit être respecté autant par le médecin que par le patient lui-même. Si le judaïsme impose de nombreuses règles contraignantes sur la nourriture, ou le respect des fêtes, sauver une vie, y compris la sienne autorise toutes les profanations.

Au commencement

Adam, אדם est le premier homme, « A », א première lettre et vaut « un », Dieu est Un, et « Dam » דם en hébreu veut dire sang et le sang c'est la vie, il est rouge comme la passion, il est charnel. Pour cela, le judaïsme interdit de boire ou de manger le sang, de manger la vie d'une autre créature.

L'humain est composé de la divinité et du sang. Le corps et l'âme sont intimement liés dans l'homme, ils seront inséparables jusqu'à la mort.

Tout le judaïsme repose sur la notion de sainteté, de « kedoucha », c'est-à-dire la séparation de ce qui finira par être réuni. Par exemple, on sépare le corps de l'homme et de la femme, on établit une multitude de règles pour éviter une trop grande proximité, uniquement dans le but de les réunir un jour, car dès la Genèse, il est dit « ils ne formeront qu'une seule chair »

Souvenons nous qu'Adam a été créé androgyne. Il y a une part d'homme dans la femme, et une part de femme dans l'homme, il faut les séparer pour les réunir dans la fusion des corps.

La Torah de Moïse

La Torah, la loi juive a été donnée à Moïse sur le mont Sinaï. Dieu lui a révélé la loi orale pendant les quarante jours où il est resté sur la montagne, cette loi a été transmise de génération en génération, et complétée au fil des siècles, et tous les sages qui tirent des conclusions nouvelles acceptées par leurs pairs et déduites des schémas antiques complètent la Torah de Moïse.

Aussi, il ne faut pas trop s'étonner si parfois la Torah dit des choses qui peuvent paraître contradictoires, car ses interprètes vivaient à des siècles différents dans des pays éloignés les uns des autres, et les débats ont toujours été animés. Toutefois, l'essentiel reste remarquablement homogène.

L'homme n'a pas été créé parfait, il doit être circoncis, cette opération sépare et retire un anneau de chair du



prépuce du bébé (à huit jours sauf contre indication médicale), et cet anneau est une alliance entre le peuple d'Israël et son créateur. Il symbolise aussi la partie féminine de l'homme. Le jour de son mariage, il retrouvera sa partie féminine dans l'union avec sa femme, et ne formera plus qu'une seule chair comme l'indique la genèse.

Protéger son corps

Le corps permet d'héberger l'âme, il est à l'image de Dieu, aussi mérite-t-il le plus grand respect, il nous est interdit de l'altérer, de le mutiler, le tatouer. Vous verrez sur la plage de Tel Aviv beaucoup de juifs tatoués, mais qui a dit que les juifs respectaient tous le judaïsme ?

Logiquement, le suicide est assimilé à un crime, en se suicidant, on porte atteinte à l'image de Dieu. L'excès alimentaire n'est pas préconisée, on lit dans le talmud : « **Multiplier la chair, c'est augmenter les vers** » *La torah souhaiterait -elle le mépris des plaisirs de la table ?*

Maïmonide, qui vivait à la fin des croisades en Egypte était médecin, et a beaucoup écrit sur la meilleure façon d'être en bonne santé, il était lui-même végétarien, et militait pour « un esprit saint dans un corps sain ».

D'autres pensent que les souffrances du corps taillent notre âme, comme on taille un diamant à partir d'une pierre brute

Lors des enterrements, nous demandons à Dieu de tenir compte des souffrances du défunt pour expiation de ses fautes afin qu'il soit considéré comme un juste et ait sa part au monde futur Certains ont donc préconisé de faire souffrir son corps pour raffiner son âme.

On suivra plutôt le psalmiste (63-2), quand il dit « *mon âme a soif de toi, comme ma chair* » et nous devons protéger la vie, car « *les morts ne loueront pas le Seigneur* ». (115-17).

Tout est permis à un juif religieux, si sa vie est en danger, sauf l'assassinat, les crimes sexuels, et l'idolâtrie.

Le personnel de santé doit savoir qu'un patient juif n'a pas le droit de refuser de s'alimenter pour motif religieux et encore moins de rejeter un traitement qui pourrait lui sauver la vie.

Toutefois, une écoute bienveillante peut régler bien des problèmes, le patient peut toujours manger du pain, des fruits, des yaourts etc... le mieux est de discuter avec lui.

Un corps pur et consacré

Le corps doit rester pur, pour cela, les personnes religieuses prennent des bains rituels depuis toujours, et il est obligatoire de se laver les mains avant chaque repas. Le corps de la personne mariée est consacré à son conjoint, et l'adultère est un crime très grave dans le judaïsme. La torah a coutume de mettre des barrières autour de la loi, afin d'éviter toute transgression.

On a conservé les règles antiques, les cheveux de la femme sont considérés comme particulièrement érotiques, ainsi les femmes mariées ont-elles parfois coutume de se les cacher, soit par un châle, soit parfois par une perruque.

Les hommes aussi restent couverts, mais cette tradition évoque la reconnaissance d'une présence plus haute que nous : le Créateur. La kippa n'est qu'un exemple de chapeau ou de bonnet, qui était inconnue au XIX^{ème} siècle.

En règle générale, notre tradition inculque à ses enfants la nécessité de protéger son intimité. Les juifs religieux ont donc une grande pudeur, cette tradition est si ancienne, qu'elle remonte à Adam et Eve, qui ont eu honte de leur nudité dès le jardin d'Eden !

La nourriture cachère

Est-ce la nécessité de maintenir notre corps pur et en bonne santé qui expliquerait ces innombrables interdits qui donne un goût si particulier à la nourriture cachère ? Certains Rabbins comme Maimonide le pensaient car Dieu ne saurait donner des règles de vie qui soient mauvaises pour l'homme.

Toutefois, on préfère penser en terme de sainteté plutôt qu'en terme de santé, si la nourriture cachère assurait une meilleure santé, les statistiques le prouveraient, et si ces coutumes étaient mauvaises, on le saurait également ! De temps en temps nous sommes tout heureux de voir l'académie de médecine rejoindre l'avis multi millénaire des rabbins.

Nos aliments constituent notre corps, notre sang, et la torah nous dit ce qui est pur et impur, ainsi nous ne mélangeons pas les laitages et la viande, car on ne mélange pas la vie



avec la mort ; nous ne mangeons que des animaux tués rituellement, ainsi nous savons que les sacrificateurs ont évité, autant que faire se peut, la souffrance infligée à la bête, et nous savons aussi que l'animal n'était pas malade, et qu'il a été vidé de son sang ; nous évitons les fruits de mer qui sont des filtres à impureté, et ne mangeons pas d' animaux carnassiers. Nous nous limitons à certains poissons, à la volaille et aux ruminants.

Quand la mort arrive

Le Judaïsme enseigne que la source de toute « pureté », est la vie elle-même. À l'opposé, la mort est l'origine de « l'impureté ». Ainsi, une fois l'âme partie, le corps humain est saint et impure. On lui ferme les yeux, on allonge ses bras le long de son corps, et on le recouvre d'un drap. Voir le visage d' un cadavre est indécent. On allume une veilleuse à proximité.

La toilette mortuaire est faite par des membres de la « sainte camaraderie » des membres de la communauté, et plus tard si les proches peuvent se réunir à proximité des défunts pour réciter des psaumes, ils ne verront plus leur cher disparu, il est entièrement enveloppé par le linceul, et s'il était un homme par son châle de prière.

Après la mort

La tradition croit en la résurrection des morts, et la religion juive est profondément hostile à l'incinération. Le don d'organe a été âprement discuté. Le Grand Rabbinate d'Israël où habitent plus de 40 % des juifs et où naissent plus de 60 % des bébés a fini par décider ceci :

- a) Le don d'organe entre vif, s'il ne met pas la vie du donneur en danger est méritoire comme dit le talmud : « Celui qui sauve une vie sauve l'humanité. »
- b) Une fois le donneur décédé, le Talmud soutient que le corps appartient à Dieu qu'il faut le lui rendre dans la pureté, et on ne peut pas tirer profit d'un mort. Toutefois, si le don d'organe permet de sauver une vie, il reste autorisé.
- c) La mort cérébrale n'a été reconnue par le Grand Rabbinate d'Israël qu'en 1986, il admet les prélèvements d'organes vitaux comme le cœur sous certaines conditions très strictes

En conclusion

Ce petit résumé d'environ 8000 caractères m'a été demandé par la revue « soins » aux Editions Elsevier Masson. Il est à but pédagogique, est destiné au personnel de santé, et est accompagné de quelques références qui permettent éventuellement d'aller plus loin.

Je pense que ces rappels peuvent être utiles à beaucoup de monde !

<http://www.akadem.org> (Sur ce site, il y a d'innombrables conférences plusieurs m'ont inspirées)

<https://www.en-attendant-nadeau.fr/2017/05/09/corps-juif-baumgarten/>

<http://www.viejuive.com/2007/08/respect-des-pratiques-du-judaisme.html>

<http://www.prendresoins.org/wp-content/uploads/2016/11/Les-soins-dun-patient-de-religion-juive.pdf>

http://www.mivy.fr/articles/accueil_torah.html